

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Intercommunale de Distribution d'Eau de Nandrin - Tinlot et Environs**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Route du Condroz

N° : 319

Boîte :

Code postal : 4550

Commune : Nandrin

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Huy

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0203.989.614

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

07-02-2020

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 29-06-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DAL MOLIN Bruno

Administrateur
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

POLLAIN Daniel

Administrateur
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

COP Eric

Président du conseil d'Administration
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

RACELLE Gregory

Vice-Président du Conseil d'Administration
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

LEJEUNE Isabelle

Administrateur
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

LEMMENS Michel

Administrateur
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

HERBIET Sébastien

Observateur
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

FAGNOUL Tristan

Administrateur
Route du Condroz 319
4550 Nandrin
BELGIQUE

PITON & CIE SCPRL (B0646)

0884529934
Voie de l'Air Pur 56
4052 Beaufays
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	0	0
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>2.003.117</u>	<u>1.900.802</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	0	0
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	2.001.913	1.899.598
Terrains et constructions		22	992.119	744.159
Installations, machines et outillage		23	992.834	1.060.203
Mobilier et matériel roulant		24	16.960	34.481
Location-financement et droits similaires		25	0	0
Autres immobilisations corporelles		26	0	0
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	0	0
Immobilisations financières	6.1.3	28	1.204	1.204
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.075.120</u>	<u>1.345.517</u>
Créances à plus d'un an		29	0	0
Créances commerciales		290	0	0
Autres créances		291	0	0
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	29.271	31.038
Stocks		30/36	29.271	31.038
Commandes en cours d'exécution		37	0	0
Créances à un an au plus		40/41	287.989	430.101
Créances commerciales		40	259.998	413.232
Autres créances		41	27.991	16.869
Placements de trésorerie		50/53	503.728	603.779
Valeurs disponibles		54/58	254.006	280.600
Comptes de régularisation		490/1	126	0
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.078.237	3.246.320

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>2.700.232</u>	<u>2.690.347</u>
Apport		10/11	435.067	435.067
Disponible		110	0	0
Indisponible		111	435.067	435.067
Plus-values de réévaluation		12	1.054.181	1.054.182
Réserves		13	833.144	805.002
Réserves indisponibles		130/1	57.265	57.265
Réserves statutairement indisponibles		1311	57.265	57.265
Acquisition d'actions propres		1312	0	0
Soutien financier		1313	0	0
Autres		1319	0	0
Réserves immunisées		132	0	0
Réserves disponibles		133	775.879	747.737
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	0	0
Subsides en capital		15	377.840	396.097
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19	0	0
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>30.859</u>	<u>125.218</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	30.859	125.218
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	30.859	30.879
Obligations environnementales		163	0	94.339
Autres risques et charges		164/5	0	0
Impôts différés		168	0	0

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	347.146	430.755
Dettes à plus d'un an	6.3	17	85.000	105.000
Dettes financières		170/4	85.000	105.000
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	85.000	105.000
Autres emprunts		174/0	0	0
Dettes commerciales		175	0	0
Acomptes sur commandes		176	0	0
Autres dettes		178/9	0	0
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	261.290	324.849
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	25.000	25.000
Dettes financières		43	0	0
Etablissements de crédit		430/8	0	0
Autres emprunts		439	0	0
Dettes commerciales		44	159.512	195.841
Fournisseurs		440/4	153.932	195.841
Effets à payer		441	5.580	0
Acomptes sur commandes		46	13.956	34.424
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	49.705	50.643
Impôts		450/3	2.688	8.445
Rémunérations et charges sociales		454/9	47.017	42.198
Autres dettes		47/48	13.117	18.940
Comptes de régularisation		492/3	856	906
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.078.237	3.246.320

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	1.225.910	1.261.179
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	3.955	6.840
Chiffre d'affaires		70	819.317	880.690
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	310.599	367.126
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	514.370	486.020
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	148.455	148.729
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-450	-21.162
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	-94.359	-1.407
Autres charges d'exploitation		640/8	653.969	696.998
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	9.360	7.600
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-5.435	-55.599
Produits financiers	6.4	75/76B	36.611	44.277
Produits financiers récurrents		75	36.611	36.961
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	36.563	36.883
Produits financiers non récurrents		76B	0	7.316
Charges financières	6.4	65/66B	3.020	2.560
Charges financières récurrentes		65	2.454	2.560
Charges financières non récurrentes		66B	566	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	28.156	-13.881
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	14	24
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	28.142	-13.905
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	28.142	-13.905

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	28.142	-13.905
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	28.142	-13.905
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		13.905
Affectation aux capitaux propres	691/2	28.142	
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	28.142	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	0	0
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	284.321
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	284.321	
8129P	XXXXXXXXXX	284.321
8079		
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	284.321	
(21)	0	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	6.560.771
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	251.335	
Cessions et désaffectations	8179	3.092	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	6.809.014	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	2.381.892
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259	2.381.892	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	7.043.064
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	148.455	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	2.526	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	7.188.993	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	2.001.913	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	1.204
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	1.204	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	1.204	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

(42) 25.000

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 60.000

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 25.000

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

8921

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891

Autres emprunts

901

Dettes commerciales

8981

Fournisseurs

8991

Effets à payer

9001

Acomptes sur commandes

9011

Dettes salariales et sociales

9021

Autres dettes

9051

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

8922

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892

Autres emprunts

902

Dettes commerciales

8982

Fournisseurs

8992

Effets à payer

9002

Acomptes sur commandes

9012

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022

Impôts

9032

Rémunérations et charges sociales

9042

Autres dettes

9052

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

9062

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	7,2	6,7
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE		
Produits non récurrents		
76	3.955	14.156
(76A)	3.955	6.840
(76B)	0	7.316
Charges non récurrentes		
66	9.926	7.600
(66A)	9.360	7.600
(66B)	566	
RÉSULTATS FINANCIERS		
Intérêts portés à l'actif		
6502		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mandate de commissaire

Exercice
2.472

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLE D'AMORTISSEMENT : METHODE LINEAIRE
LE C.A. EN DATE DU 16-05-2013 FIXE LE MONTANT MINIMAL A PORTER EN INVESTISSEMENT A 250 EUROS.
TAUX D'AMORTISSEMENTS PRATIQUES :
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 20%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :
CONSTRUCTIONS : 2 A 10 %
INSTALLATIONS : 2 A 12.5 %
MOBILIER MATERIEL VEHICULE : 10 A 30%
LE STOCK EST VALORISE SUR LE DERNIER PRIX D'ACHAT
LES CREANCES DOUTEUSES SONT CALCULEES SUIVANT L'ART. R 308 BIS -20 DU CODE DE L'EAU.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Composition des organes de gestion

Le Conseil d'administration

Président

*M. Eric COP
Conseiller communal à Nandrin

Vice-Président

*M. Grégory RACELLE
Conseiller communal à Tinlot

Administrateurs

*M. Bruno DAL MOLIN, Echevin à Modave
*M. Tristan FAGNOUL, Conseiller communal à Nandrin
*Mme Isabelle LEJEUNE, Conseillère communale à Nandrin
*M. Michel LEMMENS, Bourgmestre de Nandrin
*M. Daniel POLLAIN, Conseiller communal à Nandrin

Observateur

*M. Sébastien HERBIET, Echevin à Nandrin

Le Comité de rémunération

Président

M. Eric COP

Membres

M. Bruno DAL MOLIN
M. Michel LEMMENS
M. Daniel POLLAIN

Le Comité d'audit

*Monsieur Grégory RACELLE

Le contrôleur aux comptes

*Cabinet PITON & Cie

Le Directeur

*M. Dominique FOULON

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU EXECUTIF.

à l'assemblée générale du 29 juin 2022 – Exercice 2021.

Fonctionnement des organes de gestion

Tout comme pour l'exercice précédent, malgré la situation de pandémie COVID 19 qui a fortement impacté le fonctionnement des différentes institutions du pays, notre intercommunale a tout de même pu organiser les réunions des différents organes de gestion selon les modalités autorisées au travers de l'article 8 de l'Arrêté Royal n°4 du 9 avril 2020.

Seule la réunion du Conseil d'administration ouverte au public n'a pu être tenue compte tenu de l'interdiction de rassemblement.

Durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises.

Une réunion du comité de rémunération a été tenue en date du 19 mai 2021.

Conformément à l'arrêté du 22 avril 2004, deux Assemblées générales ordinaires ont été tenues en date du 29 juin 2021 et du 22 décembre 2021.

Faisant suite au décret du 29 mars 2018 et ses conséquences pour les intercommunales, un Comité d'audit a été tenu et a remis son rapport à l'Assemblée générale du premier semestre 2021.

Activité de production

Impact de la situation climatique sur les nappes phréatiques

A l'opposé des quatre années précédentes, la pluviométrie abondante du deuxième semestre de l'année 2021 a permis une recharge des nappes phréatiques. Les captages de Marnave et Armoulin sont revenus à des niveaux normaux et le puits de Fraiture continue sa remontée. Aucune restriction n'a dû être imposée aux abonnés de l'Iden.

Valorisation de nos infrastructures

Source de Marnave :

L'évacuation des épicéas gérée par la DNF est actuellement toujours en attente. Une promesse de leur part nous a été faite en octobre pour relancer ce dossier. Celui-ci est donc toujours en attente et ne permet pas d'avancer sur les différentes phases d'aménagement du site telles que :

- la réalisation de la digue de protection de la source contre les inondations du ruisseau ;
- la pose des clôtures de protection de la zone rapprochée du captage ;
- la réalisation de la rampe d'accès entre les deux pâtures ;
- et la gestion globale du site en collaboration avec le PCDN de Nandrin.

Faisant suite à l'érosion du ruisseau du Fond des Gottes à Villers-le-Temple, un tronçon de notre conduite d'adduction qui alimente le château d'eau de Scry avait été emporté et réparé en urgence. Le problème de l'érosion du ruisseau étant en phase d'être résolu, nos équipes continuent entretemps de renouveler la couverture de terre sur la conduite en période hivernale afin de la protéger du gel.

Activité de distribution

Suppression des raccordements en plomb

Les travaux visant à la suppression totale du contact eau et plomb continue au travers du remplacement de ces raccordements. Ceux-ci étaient au nombre de 84 unités à la date du 31 décembre 2021. Ces derniers raccordements sont ceux pour lesquels nous rencontrons le plus de difficultés techniques ou organisationnelles avec les propriétaires des immeubles concernés. Nous prenons les dispositions pour que ces derniers raccordements soient remplacés durant le prochain exercice. Seules des analyses d'eau spécifiques (FST) aux raccordements concernés doivent être réalisées jusqu'à élimination totale de ces derniers raccordements.

Sur recommandation des services du SPW, les abonnés récalcitrants recevront un courrier les informant que le distributeur est déchargé de toute responsabilité en cas d'éventuel souci lié à la vétusté et à la nature du raccordement.

Rentabilité du réseau

Le différentiel entre le nombre de m³ d'eau injectés dans le réseau et le nombre de m³ « facturés » aux abonnés détermine la rentabilité de celui-ci. Cette dernière présente une nouvelle progression et passe de 80,25 % à 82,17% soit une augmentation de 1,92%.

Gestion administrative

Gestion du personnel

Personnel employé

Notre comptable Madame Murielle LECOMTE a été admise à la pension ce 31 décembre 2021 après 40 années de services au sein de notre intercommunale.

Une procédure de recrutement a été initiée début d'année 2021 afin de lui trouver un(e) successeur. Après réussite des différentes épreuves, Madame Selma REGAÏA a commencé son contrat par une période de transition avec Madame LECOMTE dès le 12 juillet 2021.

Personnel ouvrier :

Suite au départ d'un agent fontainier en 2020, un recrutement a permis l'engagement d'un nouvel agent qui a commencé le 4 janvier 2021. Les deux premières évaluations de cet agent ont été positives et son contrat de travail a été renouvelé.

Résultat de l'exercice et répartition

L'année 2021 se clôture par un exercice en bénéfice de **28.142,60 €**. Ce bénéfice est dû à la reprise d'une provision de 95.218,46€ réalisée en 2012. Le différentiel entre ces deux montants indique en réalité une perte de 67.075,86 €. Ceci s'explique par différents éléments tels que :

- la diminution de la vente eau de 11.958 m³ soit un déficit vente de 28.540€ ;
- le doublon du poste de comptable durant un semestre qui représente un surcoût salarial de 25.446,20€ ;
- la reprise de nouveaux marchés publics.

Le chiffre d'affaire est quant à lui en diminution de 7.3% et se chiffre à **819.317,27 €**.

Cette diminution trouve son explication entre autres dans les éléments suivants : la diminution de la vente d'eau qui engendre des factures de régularisation de fin d'année en faveur des abonnés ainsi qu'une note de crédit relative à la vente des épicias du site de Marave pour un montant de 5.580€.

Liste des principaux marchés et procédures négociées lancés durant l'exercice 2020 :

- Marché recrutement comptable attribué à la société Randstad pour un montant de 6.500€ htva ;
- Marché secrétariat social attribué à la société Easypay Group pour la somme annuelle indexable de 4.290,60€ htva ;
- Marché fourniture de gaz de chauffage pour les bureaux attribué à la société SA Crosset de Henry-Chapelle au prix de 0,8416€/litre ;
- Marché Réviseur attribué à la société SCRRL Piton et Cie de Beaufays pour un montant de 3.500€ htva ;
- Marché entretien parcs et jardins attribué à la société Wengler Joffrey pour un montant de 9.660€ htva ;
- Marché de service terrassements attribué à la société Matagne sprl, société la moins disante selon prix détaillé (voir marché) ;

- Marché réalisation d'une cloison pare-feu attribué à la société LUIGI menuiserie SA de Nandrin pour la somme de 2.015€ htva
- Le Conseil a attribué en date du 30 juin 2020, au terme d'une procédure sans mise en concurrence préalable, le marché relatif à l'extension du site administratif de l'Iden à la société IRENO-ZUNE srl sise rue Neuve, 1 à 4970 Stavelot pour la somme de de 240.100,41 € htva.

Infrastructures administratives et techniques

Site administratif :

Le chantier de transformation et de mise aux normes du site administratif a débuté en septembre 2020 a été clôturé en septembre 2021 pour un montant total après suppléments et moins-values décompte de 247.615,27€ (marché initial de 240.100€). La dépense reprise en 2021 pour ce marché se chiffre à 200.739,08 € et est impactée en investissements.

Commentaire sur "Exercice 2021"

Modification réseau à charge de l'I.D.E.N.

Remplacement de **267** compteurs abonnés ne répondant plus au prescrit légal.

Investissement pour pose de conduite à charge de l'I.D.E.N.

Néant

Equipement "lotissements" payé par tiers

Néant

Informations générales sur le réseau

La longueur des conduites principales du réseau est de 145 km 512 m.

Les unités de production se composent de trois captages :

- la source de Marnave située rue de la Forge à Nandrin mise en service en 1952 ;
- le puits de Grand Loup situé En Tige de Ville à Fraiture mis en service en 1992 sécurisé via une conduite de liaison avec le réseau de la CILE posée en 2019 et finalisée en 2020;
- le puits d'Armoulin situé rue à la Croix à Scry mis en service en 2012.

Une station de pompage située à Villers-le-Temple avec deux groupes motopompe et deux réservoirs d'une capacité de 120 m³ chacun. Cette station a été mise en service en 1952 et ses parties « génie-civil » et « électromécanique » rénovées en 2014.

Un château d'eau de 33 m de hauteur avec un réservoir supérieur de 325 m³ et un réservoir inférieur de 200 m³ situé à Scry. Cet ouvrage a été mis en service en 1952.

Une station avec groupe de surpression à vitesse variable et deux réservoirs d'une capacité 30 m³ et 100 m³ située à Fraiture. Cette station a été mise en service début 1992.

Une station avec groupe de surpression à vitesse variable sans réservoir située à Abée. Cette station a été mise en service en décembre 1992.

Une station avec groupe de surpression à vitesse variable et deux réservoirs d'une capacité de 150 m³ chacun située à Nandrin. Cette station a été mise en service en décembre 1994.

21 fouilles ont été effectuées sur les conduites du réseau pour la réparation de différentes fuites.

En référence au point 2 de l'article 96 du code des sociétés, section II, il est à signaler qu'il n'y a pas d'évènement important connu survenu après la clôture de l'exercice.

En référence au point 3 de ce même article, il n'y a pas de circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

Succursales :

Néant

Utilisation des instruments financiers :

L'Intercommunale n'ayant pas la possibilité de gérer ses avoirs au travers de placements à risques, ceux-ci sont gérés via des comptes à vue, de livrets d'intérêts, de comptes à terme qui ne sont plus productifs actuellement.

Trésorerie :

La trésorerie est en diminution de près de 100.050,60 €. Cette baisse est principalement due à l'impact financier de la finalisation du chantier de transformation du site administratif.

Evènements post clôture et prévisions futures :

Impact de la pandémie du Covid 19 :

- Pas d'augmentation des frais liés au Covid19 se limitant à l'acquisition de désinfectants et de masques ;
- Les conséquences de la pandémie n'ont plus été significatives d'un point de vue organisationnel du travail. Cependant, une hausse des coûts a commencé à impacter sensiblement les fournitures nécessaires à notre activité.
- Les réunions des organes de gestion ont été organisées en non présentiel et ont pu reprendre dans des conditions normale selon le respect des règles imposées à partir du mois d'octobre ;
- Continuation de l'intervention unique de 40€ octroyée sur la facture des ménages impactés par une période de chômage temporaire, actuellement 69 dossiers ont été traités. Ces coûts font l'objet d'une refacturation à la SPGE ;

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE
COOPERATIVE « INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU DE NADRIN-
TINLOT ET ENVIRONS » POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2021**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU DE NADRIN-TINLOT ET ENVIRONS (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels la société « INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU DE NADRIN-TINLOT ET ENVIRONS » SA durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 3.078.236,90 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 28.142,60 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus

d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, les autres documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.



Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- À l'exception de l'absence de dépôt au Moniteur belge de la nomination du mandat du commissaire, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Beaufays, le 30 mai 2022

S.R.L. PITON & Cie
Réviseurs d'Entreprises

Commissaire
Représentée par Valérie PITON
Réviseur d'entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	6,5	1	7,2	6,5
Nombre d'heures effectivement prestées	101	9.971	1.100	11.071	9.276
Frais de personnel	102	441.479	72.890	514.370	486.020

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	7	0	7
110	6	0	6
111	1	0	1
112			
113			
120	6	0	6
1200			
1201	4	0	4
1202	2	0	2
1203			
121	1	0	1
1210			
1211			
1212	1	0	1
1213			
130			
134	3	0	3
132	4	0	4
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	0	2
305	0	0	0,7

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

PROVINCE DE LIEGE

SOCIETE COOPERATIVE
INTERCOMMUNALE
NANDRIN - TINLOT
ET ENVIRONS

4550 NANDRIN

Extrait du registre aux délibérations du Conseil d'Administration

Comité de rémunération du 17 mai 2022

Présents: MM.

COP ERIC	Président
DAL MOLIN Bruno	
LEMMENS Michel	
POLLAIN Daniel	
RACELLE Grégory	
FOULON Dominique	Directeur

Objet :

Point unique

**Rapport
de
rémunération exercice
2021**

Ouverture De la séance,

1. L'ordre du jour de la réunion a pour trait d'établir un rapport écrit annuel.
Celui-ci qui porte sur la pertinence des rémunérations et autres avantages, pécuniaires ou non, alloués aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de rémunération. Il s'agit bien de justifier les montants théoriques prévus et non d'établir un relevé individuel. L1523-17 §2 du CDLD (décret du 29 mars 2018).

Le président présente le rapport suivant :

Présidence :

Rémunération annuelle brute : 9.947,15 €
Pas d'avantage en nature ou non, directe ou indirecte.

Vice-présidence :

Pas de rémunération spécifique allouée à ce mandat.
*Pas d'avantage en nature ou non, directe ou indirecte.
Seuls les jetons de présence aux réunions sont alloués.*

Conseil d'administration :

Rémunération globale annuelle brute : 4.265,45€
Pas d'avantage en nature ou non, directe ou indirecte.

Comité de rémunération :

Ce mandat est exécuté à titre gratuit.

Comité d'audit :

1 jeton de présence = 121,87 € brut
Pas d'avantage en nature ou non, directe ou indirecte.

Poste de direction :

Rémunération légale suivant l'échelle barémique de niveau A.
Pas d'avantage en nature ou non, directe ou indirecte.

Le comité en prend acte et valide ces chiffres et les transmettra au Conseil d'administration.

Levée de la séance

Pour le Comité de rémunération,	
Le Directeur,	Le Président,
D. FOULON	E. COP